

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2021

Date de convocation : Le 28 juin 2021
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 14

L'an deux Mil vingt et un, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Madame Christelle LECLERCQ, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Virginie DRUINAUD, Monsieur Raphaël POULAIN, Madame Gaëlle ALLART, Monsieur Nicolas FLEURY, Madame Séverine HENRIETTE, Madame Florence LEVEQUE, Monsieur Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés

Monsieur Didier PATTE donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ
Madame Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à Madame Séverine HENRIETTE
Madame Valérie BOULANGER donne pouvoir à Monsieur Stéphane DUBOIS
Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Monsieur Stéphane DUBOIS
Madame Carine CHOQUET donne pouvoir à Monsieur Nicolas FLEURY
Monsieur Nicolas MUSEUX

Madame Séverine HENRIETTE a été élue secrétaire de séance.

* * *

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de rajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'adhésion aux actions du service Efficacité Energétique proposées par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. L'assemblée accepte à l'unanimité.

Jurés d'assises 2022 : tirage au sort d'un juré et de deux suppléants.

Madame le Maire informe que suite au tirage au sort des communes du canton de Doullens appelées à désigner sur leur liste électorale chacune un juré et deux suppléants, la commune a été retenue pour la liste de l'année 2022. M. Gérard MESMIN, M. Christophe ARCHIE et M. François MAHIEUX ont été désignés par tirage au sort pour figurer sur la liste préparatoire à la liste annuelle du jury d'assises pour la Cour d'assises du département de la Somme.

Délibération pour l'adhésion de la commune de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Madame le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

Personnel

- Création du poste de rédacteur territorial

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 18 juin 2021, l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été nommé rédacteur territorial au titre de la promotion interne, par conséquent l'intéressé est inscrit sur la liste d'aptitude à cet emploi avec effet au 1^{er} juillet 2021. Afin de nommer cet agent sur ce grade, Madame le Maire propose au conseil municipal de créer le poste de rédacteur à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs.

- Délibération pour l'organisation du temps de travail

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération pour l'organisation du temps de travail présenté au conseil municipal du 16 avril 2021, elle fait part à l'assemblée qu'elle a reçu l'agrément du comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation du temps de travail.

Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'association Petit Louis dont le siège est à Bernaville. Le montant de la subvention demandée est de 500.00 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'attribuer la somme de 500.00€.

Point sur les finances

Madame le Maire laisse la parole à Mme Gaëlle ALLART afin de présenter la situation financière de la commune.

| | | |
|----------------------------|-------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | Montant voté le 26 mars | 2 223 318.44 € |
| | Situation au 15 juin | 333 782.66 € |
| Recettes de fonctionnement | Montant voté le 26 mars | 2 223 318.44 € |
| | Situation au 15 juin | 381 798.27 € |
| Dépenses d'investissement | Montant voté le 26 mars | 2 793 440.58 € |
| | Situation au 15 juin | 238 576.55 € |
| Recettes d'investissement | Montant voté le 26 mars | 2 793 440.58 € |
| | Situation au 15 juin | 75 206.06 € |

Convention avec la DGFIP : accueil de proximité

Madame le Maire fait part qu'elle a rencontré Mme Biquard et M. Carpentier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme afin de présenter le réseau de proximité des finances publiques de la Somme : l'accueil des usagers au sein de la commune.

L'objectif : est d'assurer une meilleure accessibilité des services de la DGFIP, de se rapprocher des usagers, en particulier en milieu rural et d'augmenter le nombre de communes dans lesquelles seront assurés des lieux d'accueil au public par la DGFIP.

L'accueil de proximité est effectué par un agent de la DGFIP formé à cet effet et s'appuyant sur un réseau de référents désignés auprès des différents services.

L'offre de service de la DGFIP : obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales, bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne, être aidé pour déclarer ses revenus, gérer son prélèvement à la source, obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation), obtenir des informations relatives aux sommes à payer, faire une réclamation contentieuse, déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année, payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes), demander une remise gracieuse ou des délais de paiement, obtenir un bordereau de situation, obtenir des informations sur la procédure de

surendettement. Ces démarches sont réalisées avec l'accord et en présence de l'utilisateur concerné.

L'engagement de la collectivité : la collectivité met à disposition un local conforme à la réglementation en matière d'accueil du public une demi-journée par semaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention « accueil de proximité » avec la DGFIP, et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente.

Présentation du projet « figurines de signalisation »

Madame le Maire laisse la parole à Mme HENRIETTE afin de présenter le projet. Cette dernière fait part que trois devis ont été demandés :

| SERAC | Métropole équipements | Virages |
|----------------|-----------------------|----------------|
| 8 078.40 € TTC | 7 306.92 € TTC | 7 878.00 € TTC |

Après analyse des offres et compte tenu des différents modèles de figurines et des éléments techniques présentés dans les devis, l'assemblée accepte à l'unanimité l'offre de SERAC pour un montant de 8 078.40 € TTC.

Présentation du projet « Som'Action'Jeunesse »

Madame le Maire laisse la parole à M. FLEURY, il informe que l'assemblée départementale a reconduit l'appel à projets « Som'Action'Jeunesse pour la période 2021-2024 à destination des EPCI de la Somme et des bourgs centres ruraux qui souhaitent développer un projet pour la jeunesse dans leur territoire. Cet appel à projet vise à encourager une approche renouvelée aux réponses proposées aux jeunes, qui se doivent d'être plus inventives et plus participatives pour répondre aux problématiques d'isolement particulièrement prégnantes en milieu rural. Après avoir présenté le projet de la commune à l'assemblée, celle-ci accepte cet appel à projets.

Afin de connaître les attentes des jeunes, Madame le Maire propose de mettre en place des animations destinées aux jeunes de la commune pendant les vacances. Pour cela elle suggère de recruter un animateur diplômé du BAFA à hauteur de 20 heures par semaine pour juillet et août. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Présentation du devis pour le terrain multisport

Madame le Maire laisse la parole à M. FLEURY en charge de la commission enfance jeunesse. M. FLEURY fait part à l'assemblée que suite au passage du bureau de contrôle « bureau véritas » le terrain multisport n'est plus conforme. Il présente un devis pour le réparer d'un montant de 5 944.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Délibération pour l'adhésion aux actions du service Efficacité Energétique proposées par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une subvention a été accordée par la préfecture au titre de la DSIL « rénovation énergétique des bâtiments publics » à hauteur de 60 %.

Afin d'établir les arrêtés attributifs de subvention, la commune doit fournir à la Préfecture des diagnostics énergétiques pour chaque bâtiment public.

Par conséquent Madame le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE). Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie.

La FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE 80.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil d'Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 0.5 € par habitant par an,
- de faire réaliser par la FDE un « prédiagnostic bâtiments publics » pour un coût de 45 € par équipement.

Elle précise que la démarche requiert un « Correspondant Energie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre au service CEP,
- d'inscrire ces dépenses au budget communal,
- d'accepter la réalisation d'un prédiagnostic bâtiments publics »,
- de confier la réalisation des opérations à la FDE,
- d'autoriser Madame le Maire à remplir et à signer la convention et toutes les pièces afférentes,
- de nommer Mme PAULINO « Correspondant Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE 80, et charge Madame le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Questions diverses

Madame le Maire fait part que suite à la crise sanitaire, le recensement de la commune prévu en 2021 est reporté en 2022. Elle propose de garder le même coordonnateur communal soit Mme Adeline Bernaux.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la région Hauts de France aide dans le cadre de « l'accompagnement de la rénovation du patrimoine ». Les travaux peuvent être subventionnables à hauteur de 40 %. L'assemblée accepte à l'unanimité, de solliciter l'aide de la Région pour la rénovation des vitraux de l'église.

Madame le Maire informe que les pompiers ont déménagé au centre de secours transitoire situé route de le Meillard.

Mme HENRIETTE fait part que M. et Mme Tran n'ont pas perçu à ce jour l'aide de 500.00 €. Madame le Maire fait part qu'elle va bientôt être versée.

Mme HENRIETTE fait part que Madame Demonchy propriétaire de la maison au 5 rue du Général Jean Crépin est d'accord pour réaliser une fresque sur le pignon de la maison sous condition qu'un cheval soit représenté. Madame Henriette se charge de contacter des graphistes.

M. VANNIEUWENHUYSE fait part que des riverains se plaignent des motos qui empruntent le tour de ville le week-end. Il fait part également que M. Bouchenez se plaint d'un trou devant chez lui.

Mme ALLART fait part que M. Dubuisson se charge de la restauration le 13 juillet au soir et que la sonorisation est assurée par M. Franqueville.

M. DUBOIS informe que quatre jeunes vont travailler pendant les vacances d'été.

M. DUBOIS fait part que suite au contrôle de bureau véritas, la nacelle n'est plus conforme. Il propose de la vendre dans l'état.

M. DUBOIS fait part que des devis sont en cours pour l'acquisition d'une remorque plateau pour transporter le tracteur tondeuse.

Clôture de la séance à 00H54

La Secrétaire de séance,
Séverine HENRIETTE



La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ

